

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2017

**DELIBERATION N° : 20170712\_9**

**OBJET** : Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE (AJMD)

Approbation de l'avenant N°1

NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :

**25 JUIL. 2017**

Nombre des conseillers en exercice : **39**

Présents : 28  
Procuration : 7  
Votants : 35  
Abstention : 0  
Exprimés : 35

L'an deux mille dix-sept, le douze juillet à dix-sept heures vingt minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire

**Présents**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; VIENNE Axel ; BATIFOULIER Jocelyne ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; LEBON Marie Jo ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; FRANCOMME Brigitte ; PAYET Priscilla

**Représentés**

YEBO Henri Claude représenté par GRONDIN Jean Marie  
MOREL Harry Claude représenté par LEBRETON Patrick  
GERARD Gilberte représentée par D'JAFFAR M'ZE Mohamed  
KERBIDI Gérald représenté par LANDRY Christian  
JAVELLE Blanche Reine représentée par MUSSARD Rose Andrée  
BOYER Julie représentée par HUET Henri Claude  
RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin

**Absents**

HOAREAU Jeannick ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry

Le Maire

  
Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

**Inelda BAUSSILLON**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame ETHEVE Corine, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Séance du 12 juillet 2017****DÉLIBÉRATION N° : 20170712-9****OBJET :****Attribution d'une subvention complémentaire à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE (AJMD)  
Approbation de l'avenant N°1****NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE****Le Maire expose :**

L'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE a bénéficié, par délibération n°20161227\_29 (conseil municipal du 27 décembre 2016) d'une subvention globale de 240 000,00 €, ainsi que diverses aides en nature dont des prestations de services acquises par la Commune pour un montant total de 17 000,00 €, au titre de l'année 2017.

Dans le respect de son objet statutaire, l'association souhaite poursuivre un projet intitulé « *Informatique pour tous* », inscrit à la programmation 2017 de la politique de la ville avec une participation financière communale d'un montant de 7 000,00 €.

Ce projet permettra des interventions ciblées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, d'une part auprès des demandeurs isolés, ou en groupe via le secteur associatif, et d'autre part auprès des écoles via un partenariat étroit mis en place avec l'éducation nationale.

Cette programmation 2017 de la politique de la ville a été validée lors du comité de pilotage du 26 juin 2017.

Afin de permettre la réalisation de ce projet, il convient de délibérer sur l'attribution d'une subvention 2017 complémentaire à ladite association.

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal :

- d'attribuer à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE une subvention complémentaire d'un montant de 7 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet mentionné ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la délibération du conseil municipal n°20161227\_29 du 27 décembre 2016,**

Vu la note explicative de synthèse n°9,

Envoyé en préfecture le 25/07/2017  
Reçu en préfecture le 25/07/2017  
Affiché le 25/07/2017   
ID : 974-219740123-20170712-DCM20170712\_9-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

**Présents : 28**

**Représentés : 7**

**Pour : 35**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1er.-** **ATTRIBUE** à l'ASSOCIATION DES JEUNES MAJEURS EN DYNAMIQUE une subvention complémentaire d'un montant de 7 000,00 € au titre de la politique de la ville pour le projet « *Informatique pour tous* ».

**Article 2.-** **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention financière ainsi que tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire

Pour l'Élu(e) délégué(e) empêché(e)

Inelda BAUSSILLON



Acte rendu exécutoire par télétransmission en  
Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

25 JUIL. 2017